



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ATELIER DE SUIVI DE LA GESTION DES DEPENSES FISCALES

DIRECTIVE SUR L'HARMONISATION DE LA METHODE D'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

04 - 06 octobre, Abuja, Nigeria

Jules TAPSOBA,
Coordinateur, Assistant technique, CEDEAO,
Abuja, NIGERIA
Courriel : jatapsoba@gmail.com



PLAN DE PRÉSENTATION

I - Approche régionale de l'évaluation des dépenses fiscales dans l'espace CEDEAO

II- Contenu de la directive de la CEDEAO sur la méthodologie d'évaluation des dépenses fiscales

Objectifs : Présenter l'expérience actuelle de la CEDEAO et recueillir les commentaires et observations des participants.



I. APPROCHE REGIONALE DE L'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES DANS LA CEDEAO - UEMOA



1. L'approche CEDEAO-UEMOA de l'évaluation de l'ET

ÉTAPE 01 : Études diagnostiques et analytiques

- **Étude analytique sur la gestion des dépenses fiscales en Afrique de l'Ouest** : une approche participative de l'état actuel de la gestion des dépenses fiscales en Afrique de l'Ouest
- **Etude sur la gestion des incitations fiscales en Afrique de l'Ouest** : une approche participative de la gestion des **incitations fiscales à l'investissement** en Afrique de l'Ouest

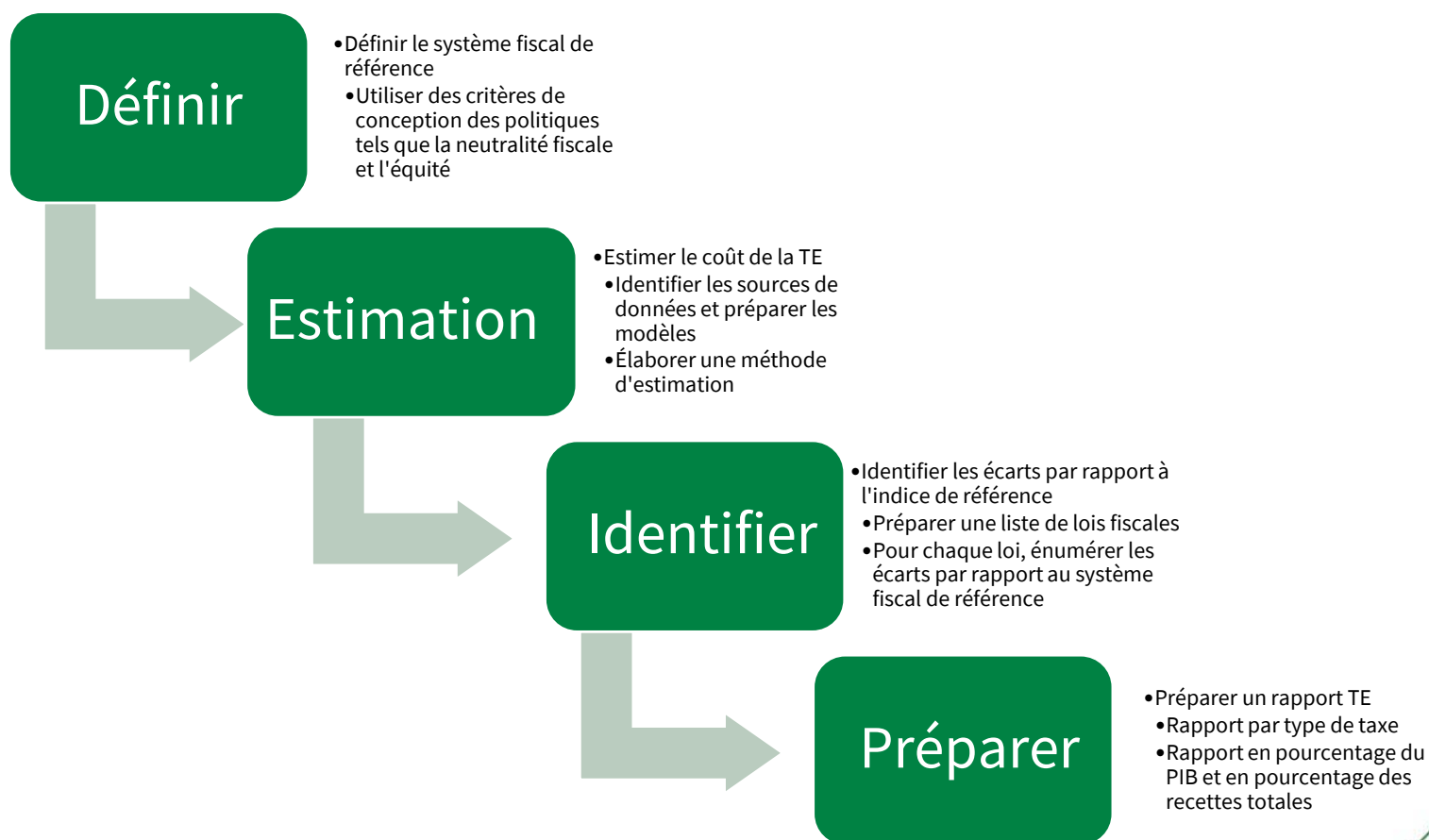
ÉTAPE 2 : Développement d'outils de gestion des dépenses fiscales

- Identification des points d'harmonisation des méthodes d'harmonisation
- Grille de collecte des dépenses fiscales
- Grille de collecte de données pour les incitations fiscales à l'investissement

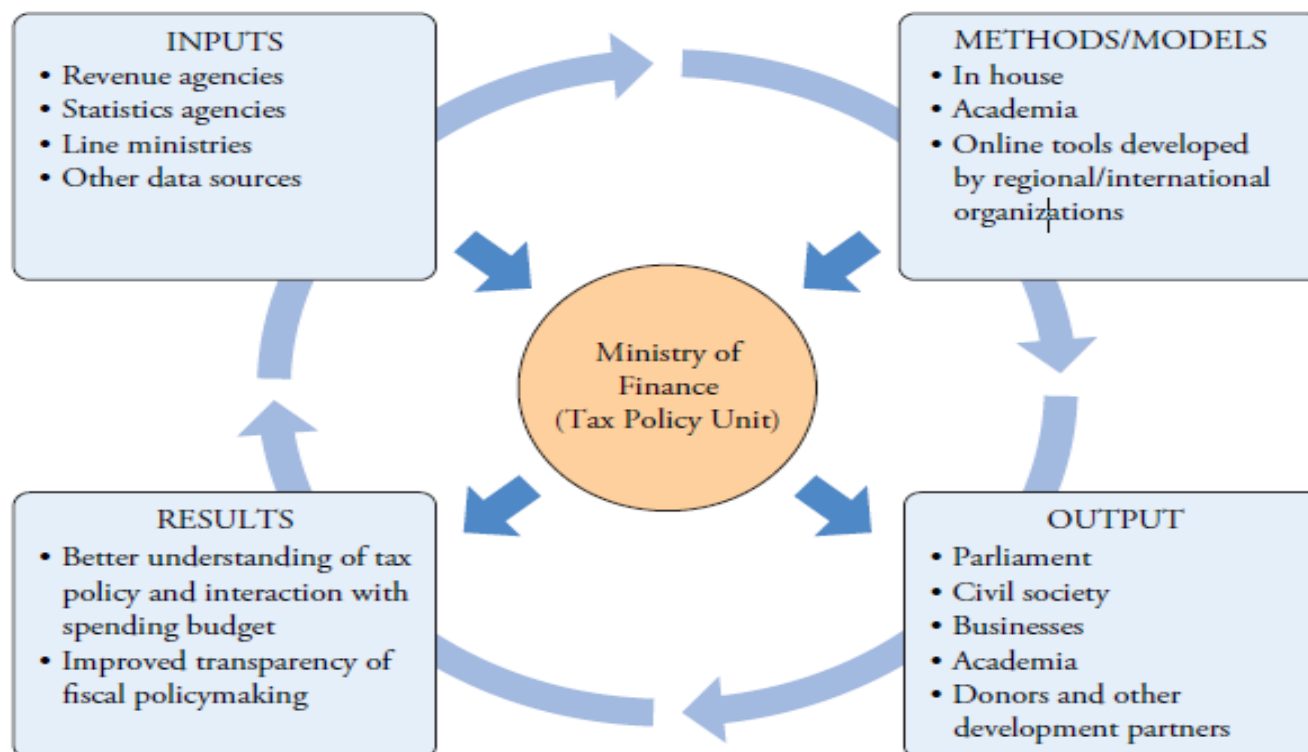
ÉTAPE 3 : Renforcement des capacités des parties prenantes

- Outils de test
- Mettre en œuvre des outils/missions circulaires

2 - Étapes de la préparation des rapports sur les dépenses fiscales



3 - Administration des dépenses fiscales dans les États membres : Développements récents et réformes





4 - Administration des dépenses fiscales : Structure des rapports

Liste complète de DF

- Énumérer tous les DF en vertu des lois fiscales en les identifiant par type, par destinataire et par montant.

Définition de l'indice de référence

- Le taux de référence doit être clairement expliqué

Cadre de mesure

- Fournir une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour calculer le coût.

Informations détaillées sur la TE par secteur, par type d'impôt et dans le temps

- Rapport par fonction gouvernementale, type d'impôt

Justification de la politique

- Fournir une description de l'objectif de chaque DF

Durée des dépenses fiscales

- La durée de chaque DF doit être indiquée
- S'il y a des clauses de caducité



5- Données sur la gestion de la TE (Rapport analytique sur les dépenses fiscales - PATF)

Zone de performance des États membres de la CEDEAO	ANNÉE 2020	ANNÉE 2023	Commentaires
Nombre de pays qui effectuent des évaluations annuelles des dépenses fiscales	13 (81%)	14 (93%)	- Prévu pour le Cap-Vert et la Gambie - Guinée Bissau engagée depuis 2022
Part des dépenses fiscales liées à la TVA/total des dépenses fiscales	60,22%	65%%	Le Ghana, le Nigeria et la Mauritanie n'ont pas été évalués
Dépenses fiscales en % du PIB	2,9 %	3,2%	Élargir le champ des évaluations
Part des dépenses fiscales (% des recettes fiscales)	17%	19%	Élargir le champ des évaluations
Taux d'évaluation des mesures dérogatoires : mesures identifiées/mesures évaluées	56%	60%	38,5% (Mali), 54,3% (Bénin) et 77,3% (Burkina Faso)
Nombre de pays joignant leur rapport à la loi de finances	08 (50%)	08 (50%)	Exigences de la directive et du guide de métrologie
Nombre de pays qui évaluent l'impact économique ou social des dépenses fiscales	0	06 (37%)	Financement par la PATF



II. PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE C/DIR4/07/23 SUR L'HARMONISATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO

- 90^{ÈME} Session du Conseil des Ministres de la CEDEAO le 07 JUILLET 2023 en Guinée Bissau

- Annexe 2 du Guide méthodologique de la CEDEAO pour l'évaluation des dépenses fiscales)



7 - ONZE (11) GRANDES ORIENTATIONS DE LA DIRECTIVE

- Objectifs de la directive
- Définitions (article 2) : dépenses fiscales, incitations fiscales, système fiscal de référence
- Périodicité de l'évaluation des dépenses fiscales (article 3)
- Champ d'application de l'évaluation des dépenses fiscales (article 4)
- Procédures de détermination du système fiscal de référence (article 5)
- Méthodes d'évaluation des dépenses fiscales (article 6)
- Sources de données pour l'évaluation des dépenses fiscales (article 7)
- Grille d'évaluation des dépenses fiscales et de suivi des incitations fiscales (article 8)
- Structure du rapport d'évaluation des dépenses fiscales (article 9)
- Structures chargées d'évaluer les dépenses fiscales (article 10)
- Transmission, publication et diffusion des rapports d'évaluation des dépenses fiscales (article 11)



8 - LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

L'APPROCHE DE
LA CEDEAO

1- Base juridique (législation en vigueur)

2 - Collecte de données et évaluation

3 - Rédaction/production de rapports

Identification du
SFR

Identifier les écarts
par rapport à la SFR

Coût estimé du
budget

Préparation du
rapport TE



APPROCHE 1 DE LA CEDEAO : SOUS-GROUPE LEGISLATION - IDENTIFIER LES DÉROGATIONS ET LES DÉPENSES FISCALES

Préparer un inventaire de la législation ;

Description du régime général ;

Liste de toutes les mesures d'urgence ;

Définir le système fiscal de référence (BTS) ;

Identifier les mesures d'allègement qui constituent des TE

QU'EST-CE QUI EST FAIT ?

Description du régime général

Mesures d'urgence identifiées par le sous-groupe Législation

Benchmark défini au niveau régional (TVA, autres taxes principales)

Mesures fiscales identifiées par le Groupe 1



APPROCHE 2 DE LA CEDEAO : SOUS-GROUPE COLLECTE DE DONNEES ET EVALUATION

Définit la portée de l'évaluation et collecte les données ;

Sélectionne la méthode d'estimation ;

Calcule les TE à l'aide de la matrice d'évaluation des dépenses fiscales régionales ;

QU'EST-CE QUI EST FAIT ?

Création d'une structure de centralisation au ministère des finances

Guide méthodologique d'évaluation

Méthodes d'évaluation des effets socio-économiques : Analyses ex post



APPROCHE CEDEAO 03 : SOUS-GROUPE POUR L'ELABORATION DU PROJET DE RAPPORT

Combine les résultats des sous-groupes "Législation" et "Collecte de données et évaluation".

Préparation et analyse de tableaux de synthèse et de graphiques

Rédaction et cohérence du projet de rapport

Validation par le Comité national

Transmission officielle à la CEDEAO

QU'EST-CE QUI EST FAIT ?

Création d'une structure de centralisation au ministère des finances

Guide méthodologique d'évaluation

Directive de la CEDEAO du 07 juillet 2023 : Article 09



9 - Inclusion d'études d'impact économique et social dans les évaluations nationales et régionales des dépenses fiscales (voir le guide méthodologique)

- ☐ inventaire des dérogations
- ☐ identifier les objectifs (économiques et/ou sociaux) visés par chaque mesure d'exemption
- ☐ collecter les informations et les données nécessaires pour comparer les objectifs atteints avec ceux visés
- ☐ l'analyse ex post fournit les informations nécessaires pour évaluer si une dérogation doit être maintenue ou non en fonction de ses avantages et de son coût budgétaire.
- ☐ Études de cas sur la TVA réalisées en 2022 dans 06 États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria).



10 - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1 - Poursuite de la mise en œuvre de la directive et du guide sur les dépenses fiscales

- Examen des différentes études et des premiers rapports d'évaluation régionaux sur les dépenses fiscales ;
- Consolidation de la base de données fiscale régionale, en tenant compte de la gestion efficace et efficiente de la TVA et des dépenses fiscales.
- Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des États membres bénéficiaires concernant le guide pratique sur la TVA et le guide méthodologique pour l'évaluation régionale des dépenses fiscales en Afrique de l'Ouest.

2 - Produire des rapports annuels de synthèse sur les dépenses fiscales au niveau régional

- Note conceptuelle CEDEAO/WATAF pour la création d'un comité régional de suivi des dépenses fiscales
- Mettre en place les conditions d'un contrôle des exonérations fiscales en abandonnant les exonérations les plus incompatibles avec une transition fiscale inclusive ;
- L'harmonisation régionale des politiques d'exonération fiscale, un outil pour une transition fiscale inclusive.



MERCI